

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3443**

commune (s) : Saint Priest

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Saint Priest, à la régie Pautet, à la
régie centrale immobilière et à l'Office public de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat - Approbation
de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien,
MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme
Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue
(pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M.
Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3443**

commune (s) :	Saint Priest
objet :	Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Saint Priest, à la régie Pautet, à la régie centrale immobilière et à l'Office public de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat - Approbation de conventions
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

La démarche de GSUP a été mise en œuvre à Saint Priest dans le cadre de la politique de ville à compter de 2001. Elle s'est développée d'abord sur le quartier de Bel Air puis à partir de 2008, sur le centre-ville dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) contractualisée avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). A cet effet, une convention avec l'ANRU a été approuvée en 2007.

La convention-cadre de GSUP pour le plateau de Bel Air a défini les objectifs principaux suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des espaces extérieurs,
- la mise en place d'une régie de quartier,
- l'appui à la gestion de proximité de l'office Portes des Alpes Habitat,
- le développement de la participation des habitants.

La convention-cadre de GSUP pour le centre-ville et Beauséjour a défini les objectifs principaux suivants :

- le renforcement de la cohérence et des moyens de gestion existants et futurs,
- l'amélioration du fonctionnement social des quartiers en favorisant l'implication des habitants, des personnels de proximité et du réseau associatif local dans le processus d'amélioration de la vie quotidienne,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants,
- l'engagement des signataires de la convention à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Le programme d'actions de la GSUP pour l'année 2012 a été établi sur la base de ces objectifs généraux et sur la base d'objectifs partagés déclinés par quartier.

Pour l'année 2012, le coût global des actions est estimé à 304 775 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 58 360 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener sur chaque site pour l'année 2012, détaillant les montants prévisionnels et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2012 ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant de 58 360 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Saint Priest pour l'année 2012,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 58 360 € répartis comme suit :

- 34 700 € au profit de la Commune de Saint Priest,
- 6 010 € au profit de la régie Pautet,
- 12 650 € au profit de la régie Centrale immobilière,
- 5 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Saint Priest, la régie Pautet, la régie Centrale immobilière et l'OPH Porte des Alpes habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 6574, 65738 et 657341 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.